

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-641/SG/FIN portant règlement provisoire du budget du service local pour l'exercice 1972 .

n° 73-641/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
19 avril 1973

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1973

Date du numéro
10 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget du Service local pour l'exercice 1972 sont ar-
rêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 3.510.951.583 Dépenses admises
..... 3.288.513.495 d'où un excédent de recettes sur les dépenses de 222.488.088